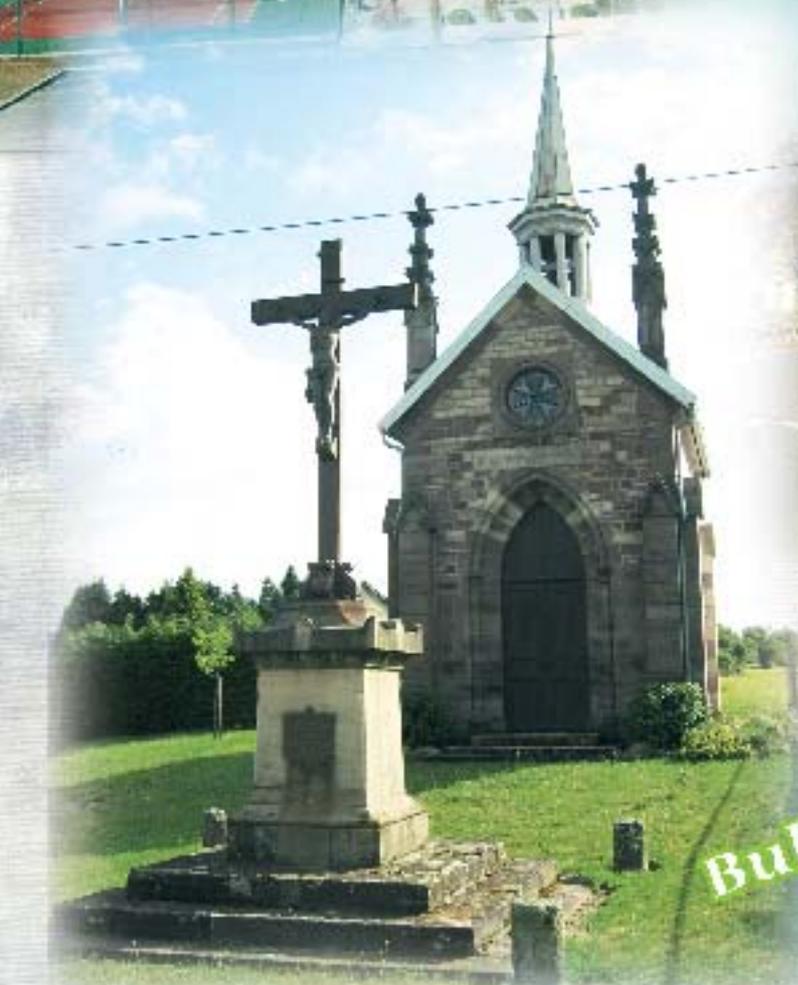




FONTAINE-LES-LUXEUIL

Fontaine

Information



Bulletin Municipal n°1
Juillet 2008

Le conseil municipal

Madame le Maire : Marie-Odile HAGEMANN
Premier adjoint : Daniel TISSERAND
Deuxième adjoint : Janine CAILLAUD
Troisième adjoint : Christian RIONDEL
Les conseillers : Colette ANTOINE
Isabelle CORREIRA
Isabelle DIRAND
Gilles GAVOILLE
Véronique HUOT-MARCHAND
Noëlle LABREUCHE
Jean PERROT
Philippe SARRAZIN
Charles SAUNOIS
Olivier STRIEVI
Laurence UDRON



Les commissions municipales

La commission Travaux communaux - Voirie

Circulation :

Président : Olivier STRIEVI
Membres : Christian RIONDEL
Isabelle DIRAND
Véronique HUOT-MARCHAND
Philippe SARRAZIN
Colette ANTOINE
Gilles GAVOILLE
Jean PERROT.

La commission Environnement - Eau

Assainissement :

Présidente : Laurence UDRON
Membres : Daniel TISSERAND
Charles SAUNOIS
Noëlle LABREUCHE
Jean PERROT
Olivier STRIEVI
Gilles GAVOILLE.

La commission Affaires sociales - Vie scolaire et périscolaire :

Présidente : Isabelle CORREIA
Membres : Janine CAILLAUD
Laurence UDRON
Isabelle DIRAND
Noëlle LABREUCHE
Jean PERROT
Colette ANTOINE

La commission Patrimoine - Espaces verts - Sentiers randonnée - Gestion et aménagement de la forêt :

Président : Jean PERROT
Membres : Daniel TISSERAND
Janine CAILLAUD
Isabelle CORREIA
Noëlle LABREUCHE
Gilles GAVOILLE
Philippe SARRAZIN
Charles SAUNOIS
Véronique HUOT-MARCHAND.

*Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée,
et nous serons à la hauteur des espérances que vous avez mises en nous !*



Chère Madame,

Chère Mademoiselle,

Cher Monsieur,

Tout d'abord, je voudrais remercier les nombreux électeurs qui nous ont renouvelé leur confiance, au terme de sept années d'un mandat au cours duquel de nombreuses réalisations ont été menées à bien. La nouvelle équipe municipale que j'ai l'honneur de conduire et que vous avez choisie dès le premier tour, avec plus de 65% des suffrages, saura se montrer digne de vos attentes. Vos élus sont à votre écoute, proches de vous. Ils sont compétents, motivés et animés du même désir de contribuer à la poursuite des équipements de notre commune et l'épanouissement de tous ses habitants.

Nous ne partons pas de zéro ! Des nouveaux lotissements, une école maternelle digne du 21^e siècle, un accueil périscolaire, des aménagements sécurisés de traversée du bourg et des Baraques Chardin, d'importants travaux de voirie, un espace cinéraire, ont notamment marqué les décisions du précédent conseil municipal.

Au cours des prochaines années, nous poursuivrons la remise en état des rues et des trottoirs et nous procéderons à l'aménagement de la Place de la mairie et du quartier commerçant, avec en particulier, une organisation rationnelle des places de stationnement. Un nouveau plan de circulation sera instauré, à la suite des travaux exécutés par le Conseil Général sur la sortie de la route de Fougerolles sur la déviation, en direction de Fougerolles et de St Loup sur Semouse.

Mais il nous faudra aussi concentrer nos efforts sur la protection de nos captages de source et le traitement de l'agressivité de l'eau potable. Nos réseaux d'eau et d'assainissement sont anciens et il devient urgent de reprendre prioritairement les plus dégradés. La station d'épuration nécessite des réparations et le traitement des boues devient préoccupant. Bien sûr, l'eau coule toujours au robinet, mais la ressource n'est pas inépuisable et sa qualité reste fragile. Il faut donc toujours avoir à l'esprit que l'eau n'a pas de prix, dès lors qu'elle est indispensable à la vie. Nous pouvons nous passer de pétrole, certainement pas de l'eau !

Nous poursuivrons également l'embellissement de notre village, avec les espaces verts et le fleurissement, encouragés que nous sommes par une citation du Conseil Général au palmarès des villages fleuris 2007, ainsi que par les talentueuses décorations florales de nombre d'entre vous.

POURTANT, toutes ces belles et bonnes intentions peuvent être ruinées en peu de temps par des incivilités de tous genres, qui concourent à faire dépenser inutilement de l'argent public en réparations de mobilier urbain brisé, par des dépôts sauvages d'ordures, par des pétarades de motos à toute heure du jour et de la nuit, et autres nuisances sonores, visuelles, olfactives....qui perturbent l'ordre public et la quiétude auxquels tout un chacun aspire légitimement. J'en appelle donc solennellement à un sursaut de citoyenneté, surtout auprès de certains jeunes, en ce début d'été où les soirées sont longues et douces, afin que ces multiples troubles cessent. Faute de quoi je n'aurai aucun état d'âme à sévir, en verbalisant sévèrement les responsables.

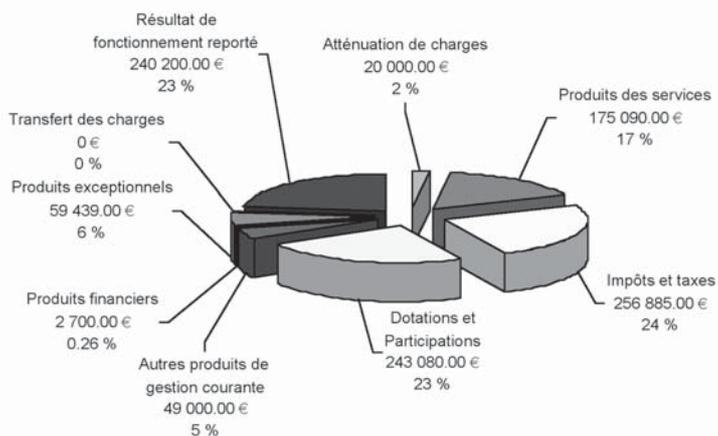
Ce premier magazine communal de votre nouvelle équipe municipale renoue avec une tradition, hélas interrompue depuis quelques années. Nous prenons l'engagement de venir à votre rencontre régulièrement par ce lien, en incluant la vie associative locale, force vive de notre cité.

Je vous souhaite très sincèrement à toutes et à tous, un bel été et de bonnes vacances, en vous assurant, en mon nom et au nom des adjoints et conseillers municipaux, de notre sincère et constant dévouement.

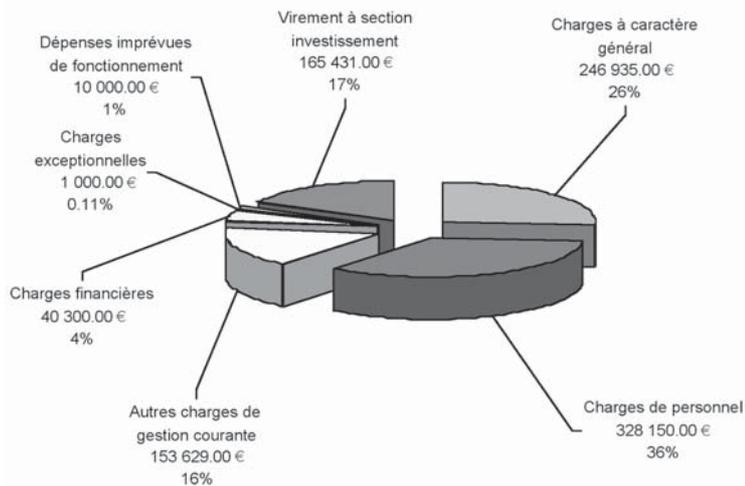
Le Maire,
Marie-Odile HAGEMANN

Le budget de fonctionnement 2008

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2008
1 046 394.00 €

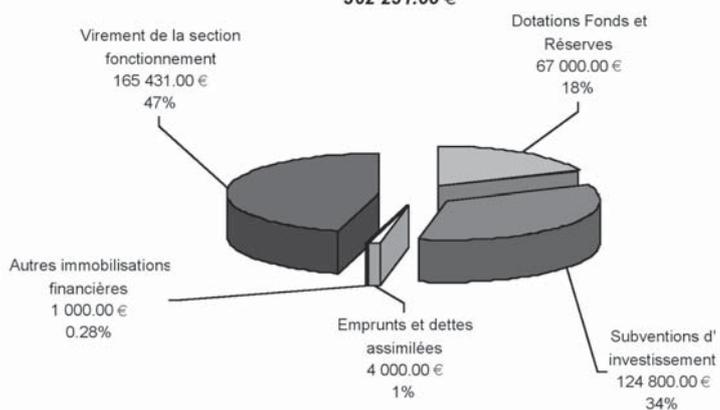


DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2008
945 445.00 €

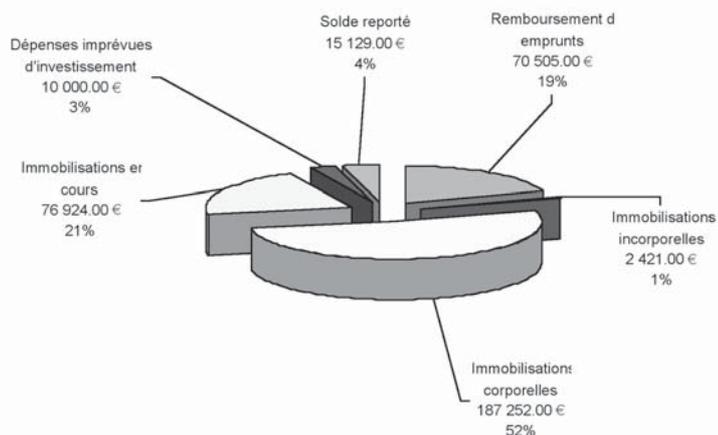


Le budget d'investissement 2008

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2008
362 231.00 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2008
362 231.00 €



Le budget Eau 2008

RECETTES D'EXPLOITATION

Intitulé	Réalisé	Pourcentage
Produits des services	16 000,00	54,70 %
Opérations d'ordre	630,00	2,15 %
Résultats reportés (Année N-1)	12 622,00	43,15 %
Total recettes	29 252,00	

DEPENSES D'EXPLOITATION

Intitulé	Réalisé	Pourcentage
Charges à caractère général	6 500,00	35,62 %
Charges financières	436,00	2,39 %
Dépenses imprévues	500,00	2,74 %
Dotation aux amortissements	10 812,00	59,25 %
Total dépenses	18 248,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Réalisé	Pourcentage
Dotations Fonds et Réserves	929,00	4,97 %
Opérations d'ordre entre sections	10 812,00	57,86 %
Résultats reportés (Année N-1)	6 947,00	37,17 %
Total recettes	18 688,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Réalisé	Pourcentage
Remboursement d'emprunts	2 684,00	14,36 %
Dépenses imprévues	200,00	1,07 %
Immobilisations en cours	15 174,00	81,20 %
Opérations patrimoniales	630,00	3,37 %
Total dépenses	18 688,00	

Le budget Assainissement 2008

RECETTES D'EXPLOITATION

Intitulé	Réalisé	Pourcentage
Produits des services	19000,00	35,59 %
Subvention d'exploitation	6000,00	11,24 %
Autres produits gestion courante	2000,00	3,75 %
Opérations d'ordre	211,00	0,40 %
Résultats reportés (Année N-1)	26177,00	49,03 %
Total recettes	53 388,00	

DEPENSES D'EXPLOITATION

Intitulé	Réalisé	Pourcentage
Charges à caractère général	5 800,00	21,17 %
Autres charges gestion courante	1 700,00	6,21 %
Charges financières	5 610,00	20,48 %
Dépenses imprévues	600,00	2,19 %
Dotation aux amortissements	13 685,00	49,95 %
Total dépenses	27 395,00	

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Réalisé	Pourcentage
Dotations Fonds et Réserves	6 208,00	29,38 %
Opérations d'ordre entre sections	14 925,00	70,62 %
Total recettes	21 133,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Intitulé	Réalisé	Pourcentage
Remboursement d'emprunts	7 970,00	37,71 %
Dépenses imprévues	1 000,00	4,73 %
Immobilisations en cours	10 712,00	50,69 %
Opérations patrimoniales	211,00	1,00 %
Résultats reportés (Année N-1)	1 240,00	5,87 %
Total dépenses	21 133,00	

Fleurissement de la commune.....

Fleurissement de la commune



Un grand merci à l'équipe formée spontanément pour planter les fleurs avec nos employés municipaux.

Le fleurissement de notre commune mérite une attention particulière de la part de nous tous, et merci de le respecter !



Recensement des jeunes de 16 ans à la mairie

Le recensement est une démarche civique obligatoire

qui s'inscrit dans le parcours de citoyenneté défini par la loi du 28 octobre 1997.

Il fait suite à l'enseignement de défense au collège et précède la Journée d'Appel de Préparation à la Défense.

• QUI ?

➤ Tous les citoyens français, garçons et filles.

• QUAND ?

➤ Dès le seizième anniversaire et dans les trois mois qui suivent.

• OÙ ?

➤ A la mairie du domicile. Une attestation de recensement vous sera délivrée.

• COMMENT ?

➤ Se présenter muni de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et du livret de famille des parents.

!!! ATTENTION !!!

Si vous ne vous êtes pas fait recenser dans les délais, il faut vous présenter au plus vite à la mairie afin de régulariser votre situation. Sinon, il vous sera impossible de vous inscrire à la conduite accompagnée, au permis de conduire, au bac

Bruits et nuisances au voisinage

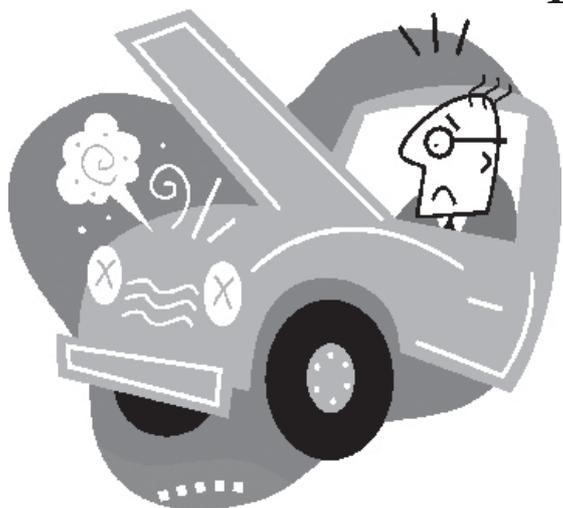
Un arrêté préfectoral en date du 18 mai 2006 (n°21/DDASS/2006) rappelle quelques obligations dans la lutte contre les bruits et les nuisances au voisinage.

RÈGLE PRINCIPALE :

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

1) sur la voie publique et dans les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir :

- de publicité par cris ou chants,
- d'emploi d'appareils et dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur,
- de systèmes d'alarme sonore non autorisés,
- de réparation et de réglage de moteur, à l'exception de réparation de courte durée permettant la remise en état d'un véhicule immobilisé,
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice. Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : fête nationale du 14 juillet, Jour de l'An, fête de la musique, fête votive annuelle de la commune.



2) Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage doit **interrompre ses travaux entre 20 h 00 et 07 h 00 et toute la journée des dimanches et jours fériés.**

3) Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne sonore ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 09 h 00 à 12 h00 et de 14 h 00 à 19 h 30.**
- **les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00.**

4) Les propriétaires ou possesseurs d'animaux, en particulier chiens et chats, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. Les propriétaires de chien doivent ramasser les excréments laissés sur les lieux publics.



Quelques règles permettant une entente de bon voisinage

- Il est rappelé qu'il est interdit d'effectuer des feux de déchets verts ou autres produits qui pourraient, par la fumée dégagée, gêner le voisinage.
- Il est rappelé que les haies en limite de propriété ne doivent pas dépasser 2 mètres.
- Il est demandé aux utilisateurs de 2 roues à moteur de veiller à ce qu'ils ne fassent pas trop de bruit, et en particulier à des heures avancées de la nuit. Il est rappelé qu'il est interdit de trafiquer les échappements.

Nous mettons en garde les utilisateurs de petites motos, particulièrement bruyantes, qui sont dangereuses et interdites de circulation sur la route



- Il serait souhaitable que nous ayons tous le souci de la propreté de notre village. Il est ainsi demandé à chacun de balayer son trottoir devant chez lui. Ces quelques minutes permettront de participer activement à l'embellissement de notre village !
- Il est rappelé aux utilisateurs des déposes volontaires de verre et papier, situées sur le parking de la salle polyvalente, rue des lilas et grande rue aux Baraques Chardin, de respecter l'environnement et surtout de bien entreposer dans les containers.



**Décharge de dépôts inertes aux « champs Petit Pierrot » dorénavant fermée
POUR NON RESPECT DE LA RÈGLEMENTATION**



Liste des associations de Fontaine les Luxeuil



ACCA	SARRAZIN	Philippe	03 84 94 85 81	34, route du Beuchot	70800 FONTAINE LES LUXEUIL
Amicale des Pompiers	BIGEY	Michel	03 84 94 81 13	10, rue des Tulipes	70800 FONTAINE LES LUXEUIL
Anciens Combattants	VAULOT	René	03 84 49 50 31	La Motte	70220 FOUGEROLLES
Broderie	VERPILLET	Renée	03 84 94 81 43	65, rue Marquiset	70800 FONTAINE LES LUXEUIL
Club de Mycologie	MOUGEL	Guy	03 84 94 86 28	5, rue de la Gare	70800 FONTAINE LES LUXEUIL
Comité des Fêtes	DEMOUGIN	Monique	03 84 94 82 49	24, rue du Mont	70800 FONTAINE LES LUXEUIL
Donneurs de Sang	JEANNEY	Paul	03 84 94 29 67	7, rue des genêts	70320 CORBENAY
Football	ULRICH	Lucien	03 84 94 80 62	10, rue du Champrain	70800 FONTAINE LES LUXEUIL
Gymnastique	LABREUCHE	Noëlle	03 84 94 83 36	2 ter, rue des Roses	70800 FONTAINE LES LUXEUIL
Le Temps de Lire	BRIOLAT SCHLOSSER	Françoise Sabine	03 84 94 89 31 03 84 94 87 70	3, rue de la sablière 4, rue de Fougerolles	70800 FONTAINE LES LUXEUIL
Tennis	DAUDEY	Guy	03 84 94 80 60	9, rue Marquiset	70800 FONTAINE LES LUXEUIL
Badminton	AUBRY	Alain	03 84 40 37 59	11, rue A Colin	70300 LUXEUIL LES BAINS
Entr' Aînés	BIGEY	Solange	03 84 94 82 89	22, rue des Roses	70800 FONTAINE LES LUXEUIL

NB : les associations barrées sont actuellement en sommeil.

Liste des délégués du Conseil Municipal

- Conseil municipal du 14 mars 2008 (1)
- Conseil municipal du 20 mars 2008 (2)
- Conseil municipal du 08 avril 2008 (3)

- **Conseil de la communauté de commune du Val de Semouse (1) :**

Titulaires :

HAGEMANN Marie-Odile
TISSERAND Daniel
RIONDEL Christian

Suppléants :

UDRON Laurence
DIRAND Isabelle

- **Conseil du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute Saône (SIED) (1) :**

Titulaire :

TISSERAND Daniel

Suppléant :

PERROT Jean

- **Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCA) (2) :**

Titulaires :

HUOT-MARCHAND Véronique
UDRON Laurence
LABREUCHE Noëlle
ANTOINE Colette

- **Comité consultatif du Centre de Première Intervention CPI (2) :**

Titulaires :

TISSERAND Daniel
STRIEVI Olivier
ANTOINE Colette

- **Commission municipale d'appel d'offres (2) :**

Titulaires :

SAUNOIS Charles
RIONDEL Christian
SARRAZIN Philippe

Suppléants :

HUOT-MARCHAND Véronique
UDRON Laurence
PERROT Jean

- **Association départementale des communes forestières (3) :**

Titulaire :

SAUNOIS Charles

Suppléant :

TISSERAND Daniel

Personnes « non élues » de la municipalité de Fontaine-les-Luxeuil

- **Liste des personnes nommées par le Directeur des Services fiscaux de la Haute Saône à la Commission communale des impôts directs :**

NB : Cette liste a été retenue par les services fiscaux, sur proposition d'une liste de 24 personnes par le conseil municipal (3).

Titulaires :

MOUGEOT André
MAUFROIS Adrien
ASENSI Denis
VERPILLET Jean
COLIN Daniel
VILLEMIN Bernard (domicilié à Fougerolles)

Suppléants :

COLLEUIL Jean-Pierre
BOHL Maurice
BERRY Geneviève
ZILLOTTO Philippe
SIMONIN Yvette
MENIGOZ Raymond (domicilié à Fougerolles)

Les numéros utiles.....

Les pompiers : ☎ 18

03 84 94 84 76 – 03 84 94 81 13 – ou Mairie 03 84 94 80 90

La Police : ☎ 17

Gendarmerie de St Loup sur Semouse : 03 84 49 00 17

Le SAMU : ☎ 15

Centre anti-poisons de Strasbourg : ☎ 03 88 37 37 37

Médecins de garde : ☎ 03 81 21 40 72

Docteur DAUDEY à Fontaine : ☎ 03 84 94 80 60

Pharmacie SCHWARTZMANN à Fontaine : ☎ 03 84 94 83 34

Ouverture - du lundi au vendredi : 09h00 à 12h30 et 16h00 à 20h00

- le samedi matin : 09h00 à 12h00

La POSTE de Fontaine : ☎ 03 84 94 80 31

Ouverture - du lundi au vendredi : 09h00 à 11h00 et 13h30 à 16h00

- le samedi matin : 09h00 à 11h00

La Mairie : ☎ 03 84 94 80 90

Ouverture - du lundi au jeudi : 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h15

- le vendredi matin : 08h00 à 12h00

Permanence Assistante Sociale en mairie : sur rendez-vous seulement

Déchetterie de Fougerolles : ☎ 03 84 49 66 69

du 01/11 au 31/03 : - lundi, mardi et mercredi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30

- le jeudi : Fermeture

- le vendredi 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

- le samedi 09h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

du 01/04 au 30/10 : - lundi, mardi et mercredi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

- le jeudi : Fermeture

- vendredi et samedi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

Déchetterie de St Loup sur Semouse : ☎ 03 84 94 22 90

du 01/11 au 31/03 : - du lundi au vendredi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

- le samedi : 09h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00

du 01/04 au 30/10 : - le lundi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

- du mardi au samedi : 09h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00

